

REVUE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOISE

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INGENIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS 3|2014



Lors de la Journée des Bourgmestres de juin 2014, la Ministre de la Culture l'a dit de façon juste et précise: il y a 107 conservateurs du patrimoine architectural dans notre pays; c'est elle et ce sont les 106 bourgmestres avec leurs conseils échevinaux. En effet, considéré nos dispositions constitutionnelles, légales et règlementaires, la protection juridique de ce qu'on veut sauvegarder comme bâtiment est un acte politique, au niveau national et communal. Pour bien l'accomplir, il faut l'expertise, la volonté et, souvent, le courage. Car protéger, c'est aussi interdire, en tout cas limiter les droits des propriétaires sur leur immeuble.

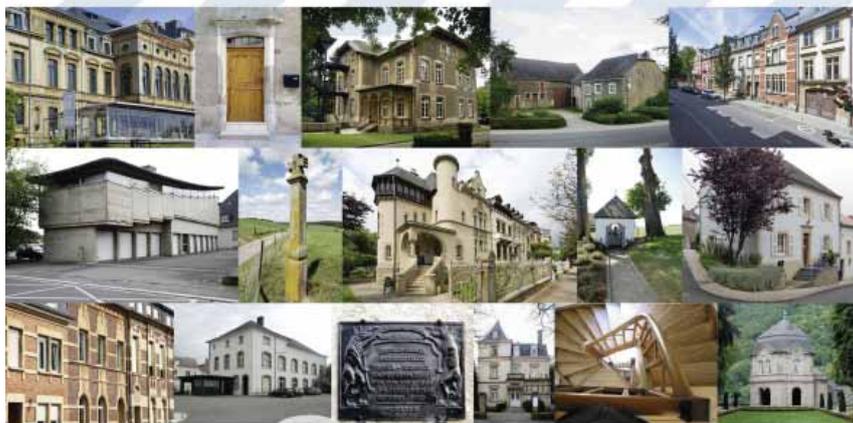


Un défi commun

IDENTIFIER ET SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BÂTI

Patrick Sanavia, directeur du Service des sites et monuments nationaux

La protection du patrimoine architectural par les plans d'aménagement généraux



Bollendorf-Pont
(Commune de Berdorf)
maison protégée au niveau
national et communal

Erpeldange (Commune d'Eschweiler);
fermette protégée au niveau
national et communal

décideurs à protéger. Elles serviront également les citoyens appelés à les comprendre voire, le cas échéant, les tribunaux amenés à les réexaminer.

Avec cette stratégie, le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) est parti en mission il y a quelques années. Il a eu comme associé l'immense majorité des communes du Grand-Duché. Au cours de plus de 400 repérages, entrevues et réunions, pendant lesquels les experts du SSMN ont côtoyé bureau d'études, architectes et techniciens communaux ainsi que grand nombre de responsables politiques, les immeubles dignes de protection de notre pays ont été répertoriés. Ces résultats servent tout d'abord l'étude préparatoire que les communes doivent confectionner afin de pouvoir définir, dans leur plan d'aménagement général (PAG), quels bâtiments, qui présentent un intérêt local, sont protégés et de quelle manière. Ils aident encore la Ministre de la Culture pour élargir le nombre des protections nationales, car moult immeubles revêtant un intérêt national ont pu être découverts. Enfin, le grand inventaire du patrimoine architectural de tout le pays, telle que demandé par la Ministre, peut être achevé sous peu, alors que la plupart des repérages sont faits.

Depuis 2006, des dizaines de milliers de bâtiments ont été identifiés comme ayant forgé l'identité et la mémoire de

L'expertise est le point de départ de la protection, si elle se veut cohérente. Des critères de repérage scientifiquement établis sont indispensables notamment comme gage d'objectivité. Puis, par des analyses de terrain, des inventaires bien étoffés peuvent être réalisés. Au vu de tout ce qui a été identifié et décrit, des propositions solides, raisonnées et argumentées, peuvent être établies pour convaincre les

Brochure éditée sur
ssmn.public.lu par le SSMN,
Luxembourg Patrimoine a.s.b.l.
et la Fondation de l'Architecture
et de l'Ingénierie, contenant e.a.
les 16 critères de repérage du
patrimoine bâti

nos villes et villages, présentant ainsi du moins un intérêt local de sauvegarde. Certains, point beau et loin d'être des prouesses architecturales, racontent l'histoire des lieux qui les ont vu naître. Grâce aux souvenirs de beaucoup de gens du terrain, présents lors des repérages, cette qualité des édifices a pu être élucidée. Aussi, le critère de l'histoire sociale et locale a-t-il pu être respecté et appliqué dans la découverte du patrimoine.

En possession du résultat de toutes ces recherches, analyses et réflexions, menées souvent en groupe élargie, associant SSMN et responsables communaux, ces derniers sont aptes, maintenant, à accomplir l'acte politique, c-à-d choisir quoi et comment protéger par le PAG. Pour l'écriture des servitudes devant greffer des immeubles protégés, le SSMN a préparé, avec les bureaux d'études chargés par les communes, des textes prêts à l'emploi. Ces règles disposent expressément que les bâtiments à sauvegarder peuvent être transformés, de manière douce et réfléchie, ceci afin de ne pas altérer outre mesure leur substance historique. Bien entendu, ces édifices doivent pouvoir servir au logement, au travail, aux activités sociales et culturelles. Avec les conseils du SSMN et des aides financières du Ministre de la Culture, ces transformations, qui doivent pouvoir marier respect et restauration de l'ancien avec de nouvelles exigences, le patrimoine bâti restera en place tout comme il restera utile.

lable, à savoir la protection efficace du patrimoine bâti, qu'il soit local ou national.

Car nombreux sont les dangers qui le guettent et qui, malheureusement, le font encore disparaître. En effet, insensibilité, mauvais goût et goût du profit peuvent avoir raison de notre patrimoine architectural si les pouvoirs publics ne font pas valoir l'intérêt public.

Ce droit et cette obligation d'intervention, devenus jadis instruments politiques, trouvent leur meilleure cause dans les écrits de Victor Hugo, qui, dans son Pamphlet pour la sauvegarde du patrimoine s'élançait ainsi: «Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté; son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser son droit que le détruire».

www.ssmn.public.lu



Eschweiler (Commune d'Eschweiler) ; moulin protégé au niveau national et communal



Mensdorf (Commune de Betzdorf); ferme protégée au niveau communal



Berdorf (Commune de Berdorf); école protégée au niveau communal

En 80 ans, l'Etat a mis en place plus d'un millier de protections nationales, à savoir 392 classements comme monument national et 643 inscriptions à l'inventaire supplémentaire. Un quart de ces procédures de protection ont été réalisés depuis 2009, Ce travail continue, notamment avec l'aide des inventaires récents.

Au niveau communal, la volonté politique de protection a pu s'exprimer clairement auprès des 9 communes qui ont déjà refait leurs PAG respectifs. Le tableau ci-après retrace cette volonté:

Après les hésitations, voire craintes des responsables communaux, parfois légitimes et souvent surfaites, ces résultats tangibles pour la protection concrète du patrimoine bâti nous semblent excellents. Abstraction faite d'une seule commune, toutes ont eu l'audace et la perspicacité que notre patrimoine réclame.

Dans la ferme espoir de voir les autres communes du Luxembourg s'inspirer de ces bonnes augures, considéré les protections déjà en place sous l'égide des PAG à refaire (dont celui de la Ville de Luxembourg qui protège beaucoup mais pas assez) et guidé par notre volonté de proposer un statut national aux immeubles qui le méritent, nous sommes confiants que nos démarches communes opérées depuis quelques années peuvent atteindre le seul but va-

Commune	Repérage / Inventaire	PAG (lois 2004/2011)
	bâtiments dignes de protection	bâtiments effectivement protégés
Berdorf	37	32
Betzdorf	96	96
Consdorf	57	55
Dippach	77	74
Esch-sur-Sûre	190	180
Eschweiler	75	80
Grosbous	36	39
Mamer	57	0
Nommern	66	66